

l'évolution future des dominions non autonomes et des états protégés, en ne faisant pas ce que nous pouvons faire, de réduire ces pays non autonomes à une subordination plus grande encore au gouvernement d'une partie quelconque de l'empire.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur le président, il n'est que juste de dissiper les craintes que le très honorable chef de l'opposition a pu faire naître dans l'esprit des honorables députés. D'abord on remarquera que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni s'est engagé à inviter les gouvernements des colonies non-autonomes et des protectorats à accorder au Canada certaines préférences, figurant à l'annexe. Je suis heureux d'informer la Chambre que les colonies suivantes ont déjà adopté, de bon cœur et avec beaucoup de plaisir, les lois nécessaires pour rendre applicable cet article du traité: la Jamaïque, Trinidad, Antigua, Saint-Vincent, le Honduras britannique, les îles Fidji, la Malaisie et Hong-Kong.

Un MEMBRE: On leur a dit de le faire.

L'hon. M. STEVENS: Et il peut y en avoir d'autres dont on ne nous a pas encore communiqué officiellement la décision.

Le très honorable chef de l'opposition a fait allusion à ce qu'on appelle communément dans l'histoire: le Boston Tea Party. Il prétend que ceci est comparable à ce qui a causé à la Grande-Bretagne la perte des treize colonies. Cette fois-là, on se le rappelle, il s'agissait d'une taxe proposée directement par Londres. Dans le cas qui nous occupe, chaque colonie adopte sa propre législation et agit de sa propre initiative.

L'hon. M. LAPOINTE: Après en avoir été priée.

L'hon. M. STEVENS: Puis le très honorable chef de l'opposition a dit—ce ne sont pas ses propres paroles, mais un article qu'il a cité et qu'il approuvait apparemment, lequel article indiquait que le Canada ne reçoit rien en échange des concessions accordées.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, dans ce que j'ai cité, il n'était pas du tout question de la part du Canada.

L'hon. M. STEVENS: Alors j'ai mal compris l'article de sir Arthur Salter. Peut-être n'a-t-il pas mentionné le mot "Canada", mais il a bien affirmé que les colonies ne reçoivent rien en échange.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je ne le pense pas.

L'hon. M. STEVENS: En tout cas, il n'en reste pas moins que dans l'annexe F il y a une liste d'articles demandés spécialement par les

[Le très hon. Mackenzie King.]

colonies, et qui les intéressent directement. Je ne les citerai pas tous; je ne fais que signaler cette annexe F à l'attention du comité. Cet arrangement a été conclu entre les autorités de Grande-Bretagne, en présence des conseillers des colonies; la chose a été cordialement discutée et acceptée de bon cœur par les colonies, et les concessions ont été accordées comme je l'ai mentionné.

Outre ce que j'ai dit relativement à l'annexe F, un grand nombre d'articles de l'annexe E offrent un avantage marqué aux colonies. Le Canada leur applique la préférence britannique et certaines concessions; en échange de quoi nous recevons d'elles les concessions indiquées dans l'annexe D. Je pense que c'est tout ce qu'il suffit de dire pour le moment en réponse aux observations du très honorable chef de l'opposition.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le paragraphe de l'article de sir Arthur Salter dont le ministre voulait parler est probablement celui-ci:

Les colonies sont donc susceptibles de bénéficier ou de souffrir des conséquences des décisions d'Ottawa. Mais, à mon avis, on ne peut pas nier qu'on a très peu tenu compte de leurs intérêts. Nous ne trouvons aucune proposition de préférence spécifique pour des produits propres à l'empire colonial, tel que le caoutchouc, par exemple.

Tout ce que le ministre a prétendu avoir été fait à la demande des conseillers des colonies plutôt qu'à la demande des représentants de leurs législatures, tout limité que peuvent être leurs pouvoirs, tout ce qu'a relaté le ministre, dis-je, confirme ce que dit sir Arthur Salter.

L'hon. M. STEVENS: Il y avait là des représentants de leurs législatures. En outre, l'annexe F contient une liste d'articles qui intéressent particulièrement les colonies.

Le très hon. MACKENZIE KING: Y avait-il des délégués officiels des colonies et des protectorats à la conférence?

L'hon. M. STEVENS: Le très honorable député veut parler de membres de leurs gouvernements, je ne crois pas qu'il y en eût.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je veux dire: des délégués officiels.

L'hon. M. STEVENS: Non pas dans le sens que le très honorable député le comprend. Il y avait le secrétaire d'Etat au département des Colonies avec sir Edward Davson et quelques autres représentants des colonies.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Ils figurent tous dans la liste officielle comme conseillers du secrétaire d'Etat pour les colonies.